



SEGUR DE LA SANTE : IMPOSTURE ET TRAHISON

COVID 19 ... Les personnels de la santé, du social et du médico-social sont au front sans masque, sans surblouse, sans matériel de soin...pendant la pandémie, mais portés au rang de héros .
Et puis des paroles, des promesses, « QUOIQU'IL EN COÛTE » dit Macron.
On sait bien que les promesses n'engagent que ceux qui les croient mais face au désastre sanitaire qui explose aux yeux de la population nous osons imaginer que nos revendications seraient enfin entendues.

Les demandes des personnels sont connues depuis longtemps pourtant le gouvernement fera le choix de la réunionite avec le SEGUR DE LA SANTE.

La fédération Sud Santé Sociaux a rapidement quitté cette mascarade face au refus d'entendre les demandes des agents.



La proposition de revalorisation salariale est forcément bienvenue compte tenu de la faiblesse des rémunérations dans notre secteur d'activité mais nous sommes loin du compte : Augmentation de 183 euros net par mois (= 49 points d'indice) qui seraient versés en 2 fois: 01/01/21 (avec effet rétroactif au 1/09/20) et au 1/03/21.

Avant le 30 juin 2021, passage en catégorie B des aides-soignants -es et auxiliaires de puériculture sans remise en cause de la catégorie active. Revalorisation des IDE, des cadres de santé, des rééducateurs et médico-tech...et des directeurs des soins. Les autres catégories de personnels sont totalement ignorées. Doublement des ratios promu / promouvable en 2020 et 2021. Suppression de certaines primes sans perte de rémunération.

Concernant l'organisation du temps de travail, il y a bien plus à craindre.

Et sur les conditions de travail : RIEN ...ou presque

→ Bien en deçà des 300 € minimum revendiqués

→ Rien pour les sociaux de la FPH

→ Pour s'appliquer les mesures devront être inscrites dans la loi de financement de la sécurité sociale en fin d'année :

Vu les prévisions économiques, on n'est sûr de rien.

→ Réduction à 11 h (au lieu de 12 h) du temps de repos quotidien entre 2 postes

→ Aménagement du temps de travail en fonction de l'activité du service

→ Modification du décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail (et sur les accords RTT)

→ 15 000 embauches pour l'hôpital soit à peine 5% des 300 000 postes manquant.

La Fédération SUD Santé Sociaux estime que l'amélioration de notre système de santé ne peut se faire sans l'embauche massive de personnels qualifiés, rémunérés à leurs justes valeurs et par des ouvertures de lits et de services correspondant au besoin de la population.